Alors que l'association Respire a demandé la nomination d'un expert indépendant, et que le premier ministre a promis une «transparence totale», le préfet s'oppose à la nomination de cet expert. Et il refuse de diffuser des informations essentielles.

L'association Respire a demandé au tribunal administratif la nomination d'un expert indépendant afin de disposer de davantage d'informations sur la situation à Rouen et alentours après l'incendie de l'usine Lubrizol. Dans les mémoires en défense que notre avocate, Corinne Lepage, vient de recevoir, la société **Lubrizol France, vient d'en accepter le principe**, ce dont nous nous félicitons. Toutefois,
la préfecture s'y oppose
. C'est tout à fait inédit puisque dans de nombreuses affaires similaires (Amoco, Erika, le tunnel du mont Blanc, la pollution récente de la Côte d'Azur par un accident de pétrolier en Corse,...) un tel expert était nommé. L'État français est-il moins transparent que la société Lubrizol ? Et qu'a-t-il a cacher ? Le premier ministre
Edouard Philippe a promis la «transparence totale» mais les service de l'Etat essaient d'empêcher les associations et les citoyens à accéder aux informations nécessaires !

Cette situation est d'autant plus scandaleuse que plusieurs informations convergentes nous font penser que les services de l'État refusent de communiquer au public des informations importantes.

En effet, selon nos informations, dans la nuit de l'incendie, les services d'urgence sont arrivés sur le site avec **5 engins de type NRBC** (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques). Ces camions sont capables de mesurer tout un ensemble de molécules toxiques dans l'air autour d'eux. Ils ont probablement recueilli des données essentielles sur la nature des produits chimiques émis par l'incendie –
des informations cruciales pour évaluer la dangerosité de la situation
. En effet, comme tous les experts ne cessent de le répéter, la liste des produits présents sur le site n'est pas suffisante pour évaluer la dangerosité des fumées et produits libérés par l'incendie.

Nous demandons donc la publications des mesures faites par ces camions.

Par ailleurs, nous avons appris (dans la presse) que certains **pompiers**, présents sur les lieux ont connu des malaises et ont effectué ensuite des prises de sang.
Les résultats de ces mesures n'auraient pas été communiquées aux pompiers eux-mêmes.

Nous demandons la publication de ces résultats (de façon anonymisée pour préserver le secret médical) afin de savoir ce que les autorités recherchent et s'il y a des problèmes spécifiques chez les personnes les plus exposées. **Ces informations seraient essentielles pour pouvoir lancer des prelèvements similaires chez les citoyens qui auraient été les plus exposés.**

Nous invitons instamment la préfecture à respecter l'engagement du Premier Ministre à mettre en œuvre la «transparence totale» qu'il a promise.

Dans cette attente, nous constatons que l'attitude de la préfecture, et son **obstruction à la diffusion des informations**
, justifie de manière renforcée notre demande de la nomination d'un expert indépendant. Nous espérons que le tribunal administratif saura prendre les décisions que ces réactions rendent encore plus urgentes.

Respire, Association Nationale, & Rouen Respire, collectif citoyen pour la transparence et la défense des victimes de l'accident Lubrizol

Olivier Blond, Président de l'association Respire 0637732439